

Réponse à une consultation 21.03.2025

Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques

La révision du reporting sur les questions climatiques arrive trop tôt et anticipe des évolutions qui ne sont pas encore établies. S'il est important de s'adapter aux normes internationales, la Suisse doit utiliser au mieux sa marge de manœuvre pour garantir une mise en œuvre pragmatique. Il faut éviter de prendre des mesures hâtives et reporter la révision aussi longtemps que la réglementation de l'UE (simplifications du paquet «omnibus») et la législation suisse sur le reporting non financier sont encore en cours d'élaboration.

L'économie poursuit déjà des objectifs climatiques ambitieux et s'appuie sur des normes élevées. Cependant, les changements prévus ne s'accordent pas avec la réalité des entreprises et créent inutilement des incertitudes. Ils risquent de freiner la transition qu'elles tentent d'évaluer. Une évaluation complète des conséquences de la réglementation est indispensable.